



COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE
UFR des Sciences Humaines et Sociales
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment les articles D613-38 à D613-50,

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission pédagogique chargée d'étudier les demandes de validation des acquis pour l'accès à la **deuxième année du Master mention Sciences Sociales parcours Chargé d'études sociologiques** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2023-2024 :

Président :

Jean-Christophe MARCEL, Pr. en Sociologie, responsable de la mention

Membres :

Virginie DEJOUX, MCF en Démographie

Maryse GAIMARD, Pr. en Démographie

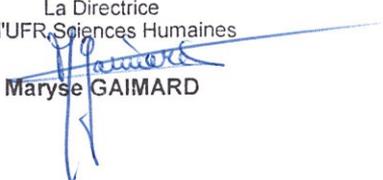
Hervé MARCHAL, Pr.R en Sociologie

Article 2 :

La Directrice de l'UFR des Sciences humaines et Sociales est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales et sur le site internet de l'UFR des Sciences Humaines et Sociales. De surcroît, le présent arrêté est transmis au recteur de la région académique Bourgogne-Franche Comté, chancelier des Universités.

Fait à DIJON, le 02 avril 2024

La Directrice
de l'UFR Sciences Humaines


Maryse GAIMARD